



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.32

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trois avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, Mme Annette BALAGUE, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : M. Fabrice IGOUNET pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Daniel THOMAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Caroline CHALLET pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Véronique FABREGAS, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Félix MANERO, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : MARCHE DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ROSA BONHEUR : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Exposé :

Par délibération n°2022.139 en date du 29 novembre 2022, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le marché de travaux n°2022.14 relatif à la construction du nouveau groupe scolaire pour les lots n°1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 avec les entreprises suivantes :

- ✓ Lot n°1 Fondations / Gros œuvre : entreprise SAS ENTREPRISE PYRENEENNE DE CONSTRUCTIONS (ENPYCO).
- ✓ Lot n°2 Charpente bois / Murs à ossature bois : groupement SCOP COUSERANS CONSTRUCTION / SARL L'AGE DU BOIS / SARL LA TOURNEE DU COQ, transféré par avenant à la société SEP AUCAMVILLE.
- ✓ Lot n°3 Vêtures terre cuite / Cloisons terre crue : entreprise SARL LES BRIQUETEURS REUNIS.
- ✓ Lot n°4 Couverture / Etanchéité : groupement COUFFIGNAL / SAS MIDI AQUITAINE ETANCHEITE (M.A.E.).
- ✓ Lot n°6 Cloisons / Doublages / Faux plafonds : groupement SASU PLATRIERS MIDI PYRENEES / SASU ROUDIE CASSAET.
- ✓ Lot n°7 Menuiseries intérieures / Mobilier : entreprise COUCOUREUX BATIMENTS.
- ✓ Lot n°8 Revêtements sols et murs / Peintures : groupement LACAZE / ETR.
- ✓ Lot n°9 Electricité CFo/CFa : entreprise SASU ALIBERT ET FILS.
- ✓ Lot n°10 Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire : groupement KALITEC GENIE CLIMATIQUE / GASPARINI PUIITS.
- ✓ Lot n°11 Ascenseurs : entreprise NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS (NSA).
- ✓ Lot n°12 Equipements de cuisine : entreprise BICHARD EQUIPEMENT.
- ✓ Lot n°13 VRD : entreprise SARL OTPS.
- ✓ Lot n°14 Espaces verts : entreprise CLARAC ET COMPAGNIE.
- ✓ Lot n°15 Panneaux photovoltaïques : entreprise SARL AUTAN SOLAIRE.

Par délibération n°2022.15 en date du 13 décembre 2022, le Conseil municipal autorisait le Maire à signer le lot relatif au Menuiseries extérieures / Serrurerie (marché n°2022.15) avec l'entreprise MENUISERIE LOUGARRE.

Certains ajustements financiers se sont avérés nécessaires du fait du choix du maître d'ouvrage :

Lot n°13 Marché 2022.14 – VRD – Tranche ferme - OTPS

- Démolition du dallage et des réseaux, compris évacuation des gravats : + 4 950 € HT,
- Démolition des murets périphériques en bordure du chemin Gratian, compris évacuation des gravats : + 4 470 € HT,
- Démolition manuelle du mur mitoyen au hangar voisin, réalisation d'un enduit : + 4 490 € HT.

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 13 910 € HT.

Lot n°15 Marché 2022.14 – PHOTOVOLTAIQUE – AUTAN SOLAIRE

- Fourniture d'un écran d'affichage multilignes type Siebert XC 140, d'un compteur intégré au TGBT, y compris installation et câblage dans le hall du groupe scolaire : +1 950 € HT.

Le montant total en plus-value de cet avenant est de 1 950 € HT.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2022.139 en date du 29 novembre 2022 attribuant les lots n°1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire,
 Vu la délibération n°2023.115 en date du 20 septembre 2023 et la délibération n°2023.139 en date du 18 octobre 2023 actant les avenants du marché,
 Vu la délibération n°2024.12 en date du 31 janvier 2024 actant les avenants du marché,
 Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mars 2024,
 Vu les éléments transmis par la maîtrise d'œuvre,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver les avenants en plus-value pour le marché n°2022.14 pour un montant total de 15 860 € HT pour les lots suivants :

N° Lot	Entreprise	Objet du lot	Montant initial lot HT	N° avenant	Montant avenant HT	Montant total lot HT (tous avenants confondus)
13	OTPS	VRD	660 791.13 € (Tranche ferme)	3	+ 13 910 €	725 572.29 € (Tranche ferme)
15	AUTANT SOLAIRE	PHOTOVOLTAIQUE	33 500 €	2	+ 1 950 €	37 950 €

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les avenants correspondants.

Le Maire,

Gérard ANDRE

